



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

Préfecture
Direction de la réglementation et des Libertés publiques
Bureau de la Circulation
pref-taxivt@alpes-maritimes.gouv.fr

DEMANDE DE CARTE PROFESSIONNELLE DE CHAUFFEUR DE TAXI

ETAT CIVIL

Nom de famille :

Nom d'usage :

Prénoms :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Département :

Pays (si à l'étranger):

Nationalité :

de (nom et prénom du père):

Et de (nom de naissance et prénom de la mère) :

COORDONNEES

Adresse :

Code postal :

VILLE :

Téléphone :

Adresse mail (impératif) :

PERMIS DE CONDUIRE

N° :

Délivré le :

À :

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des déclarations portées sur le présent document.

Fait à

, le :

Signature :

ADRESSE POSTALE : 147 Bd du Mercantour - 06286 NICE CEDEX 3 - Standard 04 93 72 20 00
<http://www.alpes-maritimes.gouv.fr>

DOSSIER À RENVOYER DÛMENT COMPLÉTÉ, DATÉ ET SIGNÉ, EXCLUSIVEMENT PAR VOIE POSTALE À L'ADRESSE SUIVANTE :

PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques - Bureau de la Circulation - Taxis
147 Bd du Mercantour - 06200 NICE

CONTACT : pref-taxivt@alpes-maritimes.gouv.fr

LIEN INTERNET : <http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Demarches-administratives/Taxis-VTC-2-et-3-roues/Taxis>

INFORMATIONS IMPORTANTES :

L'exercice de la profession de conducteur de taxi est réglementé. Il nécessite une carte professionnelle.

Vous adressez la demande par écrit au préfet du département dans lequel vous avez élu domicile.

La décision (carte ou rejet) vous est adressée dans un délai de trois mois suivant la réception du dossier complet.

Vous devez restituer la carte professionnelle de chauffeur de taxi lorsque vous cessez définitivement votre activité professionnelle ou lorsqu'une des conditions prévues pour sa délivrance cesse d'être remplie. À défaut, celle-ci est retirée par l'autorité administrative compétente.

INCAPACITES (Article R3120-8 du code des transports)

Nul ne peut exercer la profession de conducteur de véhicule de transport public particulier si figure au bulletin n° 2 de son casier judiciaire, ou à son équivalent pour les non-nationaux, l'une des condamnations suivantes :

1° Une condamnation définitive pour un délit sanctionné en vertu du code de la route par une réduction de la moitié du nombre maximal de points du permis de conduire ;

2° Une condamnation définitive pour conduite d'un véhicule sans être titulaire du permis de conduire correspondant à la catégorie du véhicule utilisé ou pour conduite malgré l'annulation du permis de conduire ou malgré l'interdiction d'obtenir la délivrance du permis, ou encore pour refus de restituer son permis de conduire après l'invalidation ou l'annulation de celui-ci ;

3° Une condamnation définitive prononcée par une juridiction, française ou étrangère, à une peine criminelle ou à une peine correctionnelle d'au moins six mois d'emprisonnement pour vol, escroquerie, abus de confiance, atteinte volontaire à l'intégrité de la personne, agression sexuelle ou infraction à la législation sur les stupéfiants.

PIECES A FOURNIR

1. Demande de carte professionnelle de chauffeur de taxi, complétée et signée.
2. Formulaire de récupération des images de la carte à compléter (photo et signature).
3. Photocopie d'une pièce d'identité recto-verso en cours de validité :
 - . carte nationale d'identité sécurisée ou passeport pour les ressortissants français et des pays membres de l'Union européenne ;
 - . titre de séjour en cours de validité pour les ressortissants de pays hors Union européenne.
4. Photocopie recto-verso du permis de conduire catégorie B en cours de validité et dont le nombre maximal de points n'est pas affecté par le délai probatoire prévu à l'article L223-1 du code de la route.
Les titulaires d'un permis de conduire étranger doivent en outre produire une attestation du pays de délivrance justifiant que les droits à conduire ne sont ni suspendus, ni annulés.
5. justificatif de domicile, attestant de la résidence principale dans les Alpes-Maritimes (quittance, facture,...). Le cas échéant, attestation sur l'honneur de l'hébergeant accompagnée de la photocopie recto-verso de sa pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

6. Un exemplaire ou une photocopie du certificat médical, délivré dans les conditions définies aux articles R.221-10 et R221-11 du code de la route, vous déclarant apte à l'exercice de chauffeur de taxi ou une photocopie de votre carnet médical de conducteur en cours de validité. **La visite médicale doit avoir moins de deux ans au moment de la demande.**
7. Photocopie de l'attestation de réussite ou diplôme de «Prévention et secours civiques de niveau 1» (PSC1), délivrés depuis moins de 2 ans à la date de la demande.
8. Une enveloppe autocollante timbrée au tarif en vigueur et libellée à vos nom et adresse.
9. **S'il s'agit d'un renouvellement : copie de l'attestation de stage de formation continue, d'une durée de 16 heures, qu'un conducteur de taxi est tenu de suivre, tous les 5 ans auprès d'une école agréée.**

ANNEXES

ECOLES AGRÉÉES DES ALPES-MARITIMES POUR LA FORMATION INITIALE ET CONTINUE DE CHAUFFEUR DE TAXI

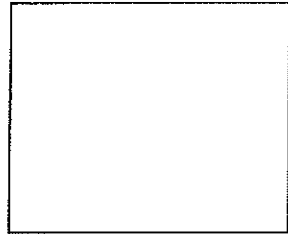
ECOLES	TÉLÉPHONE et mail	N° AGRÉMENT
ANTENNE DE CANNES DU CENTRE DE FORMATION DES TAXIS 1, Quai Saint Pierre - 06400 CANNES	04 93 38 91 91 formationtaxi06@gmail.com	2014/06/01
CENTRE DE FORMATION DE LA CHAMBRE SYNDICALE DES MAÎTRES COCHERS ET TAXIS DE LA VILLE DE NICE 8 descente Crotti - 06300 NICE	04 93 85 70 01 synd.taxisnice@wanadoo.fr	006/2009/02
ANNEXE de l'école de formation DI TORO à ANNOT (04) Espace Culturel Altitude 500 - 57 avenue Honoré Lions 06130 GRASSE.	04 92 83 62 68 Taxi.antony@orange.fr	2015/06/01

CENTRES DE STAGES DE SECOURISME → *liste non exhaustive, donnée à titre indicatif*

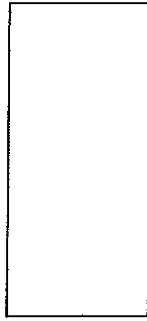
ORGANISME	TÉLÉPHONE	MAIL
ADPC 06	04 93 20 79 33	06@protection-civile.org
ADSSA 06	06.75.45.50.49	adssa06@free.fr
AMS 06	06 40 73 61 03	contact@ams-06.fr
CDEDS 06	06 17 43 35 30	cdes06@gmail.com
UDSP 06	04 93 18 16 30	
FFCB Croix blanche 06	04.93.44.68.23	croixblanche06@yahoo.fr
Croix Rouge Française	04 92 12 16 66	matthieu.constans@croix-rouge.fr
FFSS 06	04 92 47 62 62	ffs06@wanadoo.fr
CSF 06	06 66 15 67 14	cspfalpesmaritimes@free.fr

Formulaire de récupération des images de la carte

Nom et prénom du chauffeur :



▲
Coller la photo d'identité
du chauffeur au milieu du
cadre noir
Le cadre noir doit rester
visible



▲
Récupérer la signature du
chauffeur au milieu du
cadre noir
Le cadre noir doit rester
visible

LISTE DES MEDECINS AGREES CHARGES DU CONTROLE DE L'APTITUDE PHYSIQUE A LA CONDUITE AUTOMOBILE

Noms des Médecins	Adresses	CP	Communes	N° de Tél
Dr Norbert OZOUF	1279, bd Georges Courteline	06250	MOUGINS	04 93 90 01 77
Dr Richard ABBYAD	54 av Cyrille Besset	06100	NICE	04 93 52 35 68
Dr ACHACHE Bouhadjar	75, boulevard Virgile Barel	06300	NICE	06 68 14 65 35
Dr Alain FOULON	75, boulevard Virgile Barel	06300	NICE	04 93 89 09 22
Dr Gabriel AMSELLEM	34, rue Trachel	06000	NICE	04 93 51 95 38
Dr Elie TORREGANO	34, rue Trachel	06000	NICE	04 93 87 22 22
Dr Jean BARETGE	29, avenue Borriglione	06100	NICE	04 93 84 61 71
Dr Line BENSUSSAN	282, bis avenue de la Californie	06200	NICE	04 93 71 33 52
Dr Pierre BERNASCONI	32, rue Auguste Gal	06300	NICE	04 93 55 18 18
Dr Gérard BERSAND	57, Promenade des Anglais	06000	NICE	04 93 81 69 75
Dr Alain BONNEMAISO	14, bd René Cassin	06200	NICE	04 93 83 41 95
Dr Jean CECCALDI	4, rue Smolett	06300	NICE	04 93 27 16 16
Dr Patrice CLERC	31, rue Gioffredo	06000	NICE	04 93 85 37 10
Dr Jean-Marie DELMONT	42, avenue Maréchal Foch	06000	NICE	04 93 85 42 07
Dr Marc-André GUERVILLE	22, boulevard RISSO	06300	NICE	04 93 56 95 95
Dr Jean-Luc PHILIP	22, boulevard RISSO	06300	NICE	04 93 56 95 95
Dr Cécile MOUILLE	43, avenue Henri Matisse	06200	NICE	04 93 71 13 21
Dr Yves SCHWEITZER	11, avenue Henri Matisse	06200	NICE	04 93 21 02 18
Dr Bernard TOURET	6, rue Rossini	06000	NICE	04 93 87 21 25
Dr Christian FUSCHBAUER	4, rue de la Liberté	06530	SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE	06 32 77 29 22
Dr Jean-Paul CHAUD	8, place Général Bertrand	06590	THEOULE-SUR-MER	06 22 42 14 09
Dr Jean-Louis ORFILA	143, avenue dr Trémolères	83160	VALETTE-DU-VAR (LA)	04 94 20 68 20
Dr Alexia CLERCQ	Place grand jardin rés « Villeneuve »	06140	VENCE	04 93 58 34 70

Noms des Médecins	Adresses	CP	Communes	N° de Tél
Dr Jean-Pierre PEYNAUD	1, place Vilmorin	06160	ANTIBES-JUAN-LES-PINS	04 93 61 01 61
Dr Jean-Antoine GROSSO	825, chemin Pierrenchon	06810	AURIBEAU-SUR-SIAGNE	04 93 42 20 30
Dr Rémi CARANTA	2, Chevalier Martin « Lafayette C »	06800	CAGNES-SUR-MER	04 93 73 82 00
Dr Raymond BOTELLA	18, rue Venizelos	06400	CANNES	04 93 39 89 52
Dr Philippe CASCIO	75, bd de la République	06400	CANNES	04 93 68 62 20
Dr Amel FOUQUE-KASSAB	11, rue Claude Pons rés. La Presqu'île	06400	CANNES	04 93 43 42 24
Dr Florence GARRE	9, avenue des Anglais « le Saint-James »	06400	CANNES	04 93 68 10 32
Dr Ahmed ZEGGAGH	26, av du Dr Raymond Picaud	06400	CANNES	04 93 47 36 28
Dr Laure COSTA-LEMAIRE	30, av du Mont-Joli Le Monte Cristo	06110	CANNET (LE)	04 93 45 50 21
Dr Claude MARIA	82, boulevard Carnot	06110	CANNET (LE)	04 93 46 45 44
Dr Jean-Charles HUBERT	18, avenue Charles De Gaulle	06340	DRAP	04 93 54 27 50
Dr Christophe WARDAK	8, Bd du docteur ROUX	06440	ESCARENE (L')	04 93 91 42 66
Dr Pierre VUILLARD	107 rue Jean Jaurés	83600	FREJUS	06 07 28 63 28
Dr Frédéric RIGLER	Site Médico social "Le Coteau" route de Saint-Laurent - RD 118	06610	GAUDE (LA)	04 92 11 25 00
Dr Philippe BOURGAREL	8, route de la Paoute Le Plan	06130	GRASSE	04 93 70 30 40
Dr Pierre-Marie BURLOT	23 avenue Fouques	06130	GRASSE	06 03 80 23 39
Dr Christine DELCOURT-SANCHEZ	2, square des diables bleus	06130	GRASSE	04 93 40 44 44
Dr Hervé DEPECKER	1, Square Rastigny	06130	GRASSE	04 92 42 33 55
Dr Marc DUHAMEL	1, Square Rastigny	06130	GRASSE	04 92 42 33 55
Dr Éric BOUCHARD	3, rue Max Barel	06500	MENTON	04 93 35 90 08
Dr Christine MILLER	3, rue Max Barel	06500	MENTON	04 93 35 35 45
Dr Nicolas HOGU	15, rue de la République	06500	MENTON	04 93 35 77 35
Dr Richard GALY	1279, bd Georges Courteline	06250	MOUGINS	04 93 90 01 77
Dr Alain GANASSI	1279, bd Georges Courteline	06250	MOUGINS	04 93 90 01 77